

Intitulé de l'épreuve : Anglais

Nombre de copies : 1

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Les Etats-Unis peuvent-ils inspecter les données en dehors de leur territoire ?

par Craig A. Newman, The New York Times, le 26 février 2018

Les Etats-Unis devraient-ils être en mesure d'inspecter vos courriels s'ils sont entreposés sur un serveur situé dans un autre pays, ou est-ce que le droit du gouvernement à inspecter des preuves numériques s'arrête à la frontière ?

C'est la question posée dans l'affaire United States v. Microsoft qui sera plaidée mardi auprès de la cour suprême.

Les deux parties ont des arguments légitimes.

Si la cour tranche en faveur de Microsoft et interdit l'inspection de données stockées dans un autre pays, le gouvernement sera limité dans sa capacité à investiguer des crimes comme le terrorisme, la pornographie infantile et la fraude.

Si la cour tranche en faveur du gouvernement et décide qu'il peut exiger des données localisées à l'étranger par des entreprises américaines, ces dernières auront plus de difficultés pour conduire leurs affaires à l'étranger. Ceci parce que beaucoup d'étrangers craignent que la capacité

Nº

114.

du gouvernement américain à autoriser de telles inspections se fera au détriment des protections à la vie privée en vigueur dans leurs pays. Le gouvernement allemand ne s'appuiera sur aucune entreprise américaine pour ses services de données si la cour décide d'autoriser les inspections.

Pour l'industrie technologique américaine, les enjeux sont importants. L'année dernière, le marché mondial des services informatiques publics a été estimé à 246,8 milliard de dollars. La plupart des entreprises qui dominent ce secteur sont américaines : Amazon, Microsoft, Google, Oracle, IBM. Si d'autres pays devaient suivre la voie de l'Allemagne, les conséquences économiques pourraient être sévères.

Le "Stored Communications Act", une loi datant de 1986 qui encadre le stockage et l'échange des communications électroniques par des tierces parties, est obsolète. Le congrès doit agir pour s'assurer que les entreprises technologiques peuvent se développer à l'étranger tout en permettant aux services de police d'avoir les outils nécessaires pour rassembler des preuves à l'échelle mondiale.

Cette affaire de la cour suprême remonte à 2013, lorsque des agents fédéraux ont remis un mandat à Microsoft visant à collecter les communications par courriel d'une personne suspectée de trafic de drogue. Microsoft a remis les informations concernant le compte et le carnet d'adresse du suspect, mais a refusé de remettre le contenu des courriels qui était stocké dans un centre de données en Irlande. Microsoft a justifié que le contenu des courriels était hors de la juridiction des autorités américaines. Le gouvernement a répliqué que parce que Microsoft pouvait récupérer les données en Irlande d'un clic de souris, sans

quitter son siège à Redmond dans l'état de Washington, le contenu des courriels étaient dans sa juridiction.

Seul le congrès peut traiter cette question, en rédigeant une nouvelle loi plus que nécessaire...

Le principe directeur devrait définir que la juridiction de toute nouvelle loi soit la nationalité et la localisation géographique des individus pour lesquels le gouvernement cherche à obtenir les données, plutôt que la localisation physique des données. Cela permettrait un juste équilibre entre la défense des droits à la vie privée et les besoins des autorités américaines.

Nº
414.